



CONVENTION RÉSIDENCE MÉDIATION D'ACTION ARTISTIQUE ET CULTURELLE Trame(s) du monde avec le théâtre en Pierres Dorées

Entre les soussignes

La communauté de communes de Forez-Est, établissement public de coopération intercommunale, personne morale de droit public, dont le siège social est situé à Feurs (42094), 6 place Paul Larue, dont le numéro Siren est 200 065 894,

Représentée par Monsieur Pierre Vericel, agissant en sa qualité de Président de ladite communauté et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu de la délibération n°2022.019.19.07 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Forez-Est en date du 19 juillet 2022,

Licence d'entrepreneur de spectacle, catégories 3 : platesv-d-2021-0001628

Ci-après dénommée « **la CC Forez-Est** »,
D'une part,

Et Madame **Aurore Crouzet** et Monsieur **Jérôme Quintard**, artistes textiles pluridisciplinaires représentés par **Le Théâtre en Pierres Dorées**, compagnie théâtrale dont le siège social est situé à THEIZE (69246), 07 rue Saint-Antoine, dont le numéro de SIRET est 802 266 965 000 10

Téléphone : 06.08.24.75.38

Mail : adm.compagnies@gmail.com

Code ape : 9001 z

Ci-après dénommé « **Le Théâtre en Pierres Dorées** »

D'autre part,

En conséquence de quoi, il est convenu ce qui suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260205-322026-AU

Communauté de Communes de **Forez-Est** – Service Tourisme Culture Commerce
6, place Paul Larue – B.P 13 – 42110 FEURS

Réception par le préfet : 05/02/2026

ARTICLE 01 – OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'accueil en résidence de **Le Théâtre en Pierres Dorées** par la **CC Forez-Est**.

Par « résidence », il faut entendre un séjour au cours duquel **Le Théâtre en Pierres Dorées** développe des activités de création et de médiation d'intérêt général en lien avec les habitants et les structures du territoire :

Établissements scolaires :

- RPI Cottance / Montchal — une classe de GS-CP (19 élèves), vendredi 12 juin 2026 à 10h00 à Cottance (42073)
- École de Valeille — une classe de CP-CE1-CE2 (27 élèves), vendredi 9 octobre 2026 à 09h00 (42319)
- École de Saint-Marcel-de-Félines — une classe de CM1-CM2, vendredi 9 octobre 2026 à 14h00 (42122)
- Deux classes de collège :(établissements à définir), fin septembre – début octobre
- IME : une classe (à définir), fin septembre – début octobre

Lieux de vie et de rencontre :

- Sidonie Lou -salon de thé à Feurs (42094), jeudi 30 avril 2026 à partir de 09h00 - jauge : 8 personnes
- Entreprise Denis & Fils à Montchal (42148), fin juin – début juillet
- Cottance Café à Cottance (42073), Mardi 15 septembre 2026 à partir de 09h00
- Bibliothèque de Néronde (42154) - pendant les vacances de la Toussaint 2026
- Bibliothèque + spectacle - lieu à définir— vacances de la Toussaint 2026
- Bibliothèque + spectacle - lieu à définir — vacances de la Toussaint 2026
- Marché de Feurs (42323), mardi 27 octobre 2026
- Marché à définir Vacances de Toussaint 2026

Répétition et création :

Le Théâtre en Pierres Dorées a exprimé le souhait de disposer de salles pendant la durée de la résidence afin de pouvoir travailler et peaufiner son spectacle.

Dans ce cadre, la **CC Forez-Est** met gracieusement à disposition : du jeudi 16 avril (matin) au vendredi 17 avril (soir) l'auditorium situé à La Chapellerie ; du mercredi 13 mai (matin) au lundi 18 mai (matin) ce même auditorium.

Lieu : Auditorium – La Chapellerie

Adresse : 31 rue Martouret, CHAZELLES-SUR-LYON (42059)

En contrepartie, le Théâtre en Pierres Dorées s'engage à venir récupérer les clés et de les restituer aux dates indiquées ci-dessus, au siège de la **CC Forez-Est** pendant les horaires d'ouvertures et de rendre la salle dans l'état dans lequel elle aura été mise à disposition.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260205-322026-AU

Communauté de Communes de **Forez-Est** – Service Tourisme Culture Commerce

6, place Paul Larue – B.P 13 – 42110 FEURS

Réception par le préfet : 05/02/2026

ARTICLE 2 - DUREE

Le projet débutera à date de signature des deux parties de la présente convention.

Le calendrier précis sera défini conjointement entre **Le Théâtre en Pierres Dorées** et la **CC Forez-Est**. Toute modification devra faire l'objet d'une concertation et, le cas échéant, d'un avenant.

En dehors des temps de médiation des temps d'échanges peuvent être définis entre **Le Théâtre en Pierres Dorées** et les partenaires locaux, **Le Théâtre en Pierres Dorées** devra en informer la **CC Forez-Est**

L'aboutissement du projet est prévu le 30 novembre **2026** et prendra la forme d'un événement tout public, ouvert à toutes et à tous, sous la forme d'une exposition rétrospective au sein d'un des musées partenaires.

ARTICLE 3 – OBJECTIFS DE LA RESIDENCE

- Installer une présence artistique durable favorisant la transmission et la participation active des habitants ;
- Cultiver la sensibilité, la curiosité et le plaisir de la rencontre artistique ;
- Provoquer la rencontre entre habitants et artistes ;
- Impliquer les habitants dans une démarche de valorisation du cadre de vie et du patrimoine local ;
- Lutter contre l'isolement, favoriser l'inclusion, le bien-être et le développement personnel ;
- Laisser une trace via des supports de valorisation (photos, vidéos, textes, etc.).
- Valoriser le patrimoine textile

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DES PARTIES

4.1- OBLIGATION DE L'ÉQUIPE ARTISTIQUE

Le Théâtre en Pierres Dorées s'engage à mener les interventions et à assurer une présence effective sur les lieux d'intervention. Des collaborations ponctuelles pourront être envisagées avec d'autres artistes ou structures locales (musique, danse, culture, sport, etc.). Elle ne pourra déléguer ou se substituer à un tiers sans accord écrit préalable de la **CC Forez-Est**.

Le Théâtre en Pierres Dorées cède à la **CC Forez-Est** les droits d'utilisation, de diffusion et de représentation nécessaires à la valorisation du projet, dans le respect des droits culturels et de la diversité des participants.

Les œuvres issues de la résidence, réalisées dans une logique de co-construction avec les publics, pourront être présentées sous forme d'exposition publique pendant une durée de deux ans. **Le Théâtre en Pierres Dorées** pourra assister au montage et au démontage. Si **Le Théâtre en Pierres Dorées** souhaite utiliser les œuvres durant la période des deux ans, **Le Théâtre en Pierres Dorées** devra en faire la demande par écrit. Cette demande pourra être acceptée uniquement si aucune exposition des œuvres n'est prévue pendant la période concernée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260205-322026-AU

À l'issue de cette période, les œuvres seront restituées aux artistes. La compagnie pourra ensuite les utiliser librement, sous réserve de mentionner qu'elles ont été créées dans le cadre d'une résidence sur le territoire de la **CC Forez-Est**.

Le Théâtre en Pierres Dorées s'engage à mentionner le soutien de la **CC Forez-Est** sur tous les supports de communication, y compris numériques, et lors des relations avec la presse tel que :

- « Avec le soutien de la Communauté de Communes Forez-Est »

4.2- OBLIGATION DE LACC FOREZ-EST

Le budget prévisionnel est estimé à 16 000,00 € et sera effectué de la manière suivante :

- Au début à la signature de la convention : 6 400€ (40% de la somme)
- A la moitié du projet en septembre 2026 4 800€ (30% de la somme)
- A la fin du projet prévue fin novembre 2026 4 800€ (30% de la somme)

ARTICLE 5 - MOYENS HUMAINS

La **CC Forez-Est** désigne des interlocuteurs référents pour le bon déroulement de la résidence.

Maxime Gonzales – Coordination du projet

Tél. : 04.77.94.25.68 / 06.01.70.3607

Mail : m.gonzales@forez-est.fr

Émilie Dos Santos - Comptabilité, finance

Tél. : 09.71.00.49.79

Mail : finance@forez-est.fr

Si la démarche de **Le Théâtre en Pierres Dorées** en résidence nécessite l'emploi d'un assistant distinct du personnel mis à disposition par la **CC Forez-Est**, **Le Théâtre en Pierres Dorées** s'assure de sa rémunération et du règlement des charges et cotisations sociales liées à son emploi.

Le Théâtre en Pierres Dorées désigné un interlocuteur référent pour le bon déroulement de la résidence et l'aspect artistique.

Aurore Crouzet Artiste textile

Tél. : 06.71.41.83.70

Mail : crouzet.aurore.sam@gmail.com

Et un interlocuteur pour les questions financières :

Corinne Sarrasin Administratrice de Production

Tél : 06.08.24.75.38

Mail : adm.compagnies@gmail.com

ARTICLE 6 - BILAN

Un bilan qualitatif, quantitatif et financier sera réalisé à mi-parcours et à la fin de la résidence, conjointement par la **CC Forez-Est** et **Le Théâtre en Pierres Dorées**. Ce bilan sera accompagné des documents contractuels et supports de valorisation du projet.

ARTICLE 7 - MODIFICATION

Toute modification des modalités d'exécution fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

ARTICLE 8 - RESILIATION

En cas de non-respect des engagements contractuels, la convention pourra être résiliée de plein droit un mois après mise en demeure restée sans effet. La **CC Forez-Est** pourra également mettre fin à la convention pour motif d'intérêt général.

ARTICLE 10 - ASSURANCE

Le Théâtre en Pierres Dorées fournira, au plus tard à son arrivée en résidence, une attestation d'assurance couvrant sa responsabilité civile. Elle demeure responsable de ses effets personnels.

ARTICLE 11 - FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable en cas de retard ou de non-exécution résultant d'un cas de force majeure au sens du Code civil. Les parties s'engagent toutefois à limiter la durée et les conséquences de cet empêchement.

ARTICLE 12 - JURIDICTION COMPETENTE

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, le tribunal compétent est :

Tribunal Administratif de Lyon
184 rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03
Tél. : 04 78 14 10 10
Mail : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Fait en deux exemplaires à **Feurs**, le .../.../2026

Le Théâtre en Pierres Dorées
L'artiste textile
Aurore Crouzet

Pour la CC Forez-Est
Le Président
Pierre Vericel